



**REQUEST FOR PROPOSALS  
DEMANDE DE PROPOSITIONS**

**Amendement 1**

**RETURN BIDS TO :  
RETOURNER LES  
SOUMISSIONS A:**

National Research Council Canada (NRC)  
Procurement Services  
1200 Montreal Road, Building M-22  
Ottawa, Ontario  
K1A 0R6  
Bid Fax: (613) 991-3297

<b>Title/Sujet</b>  <b>Contrat de service – Système de surveillance du niveau de bruit et gestion Web des données pour le campus du chemin de Montréal du CNRC</b>	
<b>Solicitation No./N. de l'invitation</b> <b>15-22182</b>	<b>Date</b> <b>Mars 22 2016</b>
<b>Solicitation Closes/L'invitation prend fin</b> <b>at/à 14 h</b> <b>on/le 11 Avril 2016</b>	<b>Time Zone/Fuseau Horaire</b> <b>HAE</b>
<b>Address Enquiries To/Adresser demandes de renseignements à :</b> <b>Johnathon Gillis</b> <b>Telephone No./N. de téléphone : (613)993-5506</b> <b>Email : <a href="mailto:Johnathon.Gillis@nrc-cnrc.gc.ca">Johnathon.Gillis@nrc-cnrc.gc.ca</a></b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

Proposal To:

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux:

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).



<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No./N. de telephone</b> <b>Facsimile No./N. de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisé à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## **Contrat de service – Système de surveillance du niveau de bruit et gestion Web des données pour le campus du chemin de Montréal du CNRC**

Cette demande de proposition est modifiée comme suit :

Conformément à l'article 3.0 Durée du contrat, DELETE sous- article 3.1, 3.2 et 3.3 et REPLACE avec le suivant

### **3.0 DURÉE DU CONTRAT**

3.1 Le CNRC prévoit que les travaux commenceront le 30 Mai 2016 et seront achevés Le 29 Mai 2017.

3.3 Chaque année de contrat se termine le 30 May de chaque année.

3.5 La première année du contrat se termine 29 May 2017.

Conformément à l'article 5.0 Durée du contrat, DELETE sous- article 5.1et REPLACE avec le suivant

### **5.0 DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES PROPOSITIONS**

5.1 Les propositions doivent parvenir au plus tard à 14h00 HAE, le 11 avril 2016 à l'autorité contractante:

Johnathon Gillis  
Contracting Authority, Procurement Services  
National Research Council Canada  
1200 Montreal Road, Bldg. M-22  
Ottawa, Ontario K1A 0R6  
Telephone: (613) 993-5506  
Email: [Johnathon.Gillis@nrc-cnrc.gc.ca](mailto:Johnathon.Gillis@nrc-cnrc.gc.ca)

**1. Quelles sont les exigences en ce qui concerne les temps de disponibilité et d'arrêt du système?**

Le système doit être entièrement opérationnel 97 % du temps au cours de chaque année (sonomètres, stations météorologiques, site Web et système d'avis d'erreur et de bruit excessif). Les temps d'arrêt ne doivent pas excéder sept (7) jours civils consécutifs. D'autres dispositions sont prévues en ce qui concerne les activités d'étalonnage et de maintenance prévues.

Le CNRC reconnaît que pendant la phase de réglage du système, soit au cours des trois (3) premiers mois d'utilisation, il est possible que des temps d'arrêt additionnels soient requis. Les trois (3) premiers mois d'exploitation seront donc exclus du calcul du temps de disponibilité pendant la première année du contrat.

**2. Quelles sont les dispositions relatives aux assurances pour l'équipement appartenant à l'entreprise pendant qu'il sera utilisé en vertu de ce contrat? Qui paiera en cas de dommage?**

La conception, l'installation, l'exploitation, la réparation et l'entretien de l'équipement relèvent de la responsabilité exclusive de l'entrepreneur.

Veillez prendre note que le campus du CNRC est un lieu ouvert et que les terrains sont accessibles au public. Les mesures de sécurité suivantes seront mises en œuvre :

- 1) Les services de sécurité du CNRC patrouillent sur les terrains du campus 24 heures par jour, tous les jours de la semaine.
- 2) Conformément à la DP, chaque sonomètre sera protégé par un coffret verrouillé au moyen d'un cadenas.

Toutefois, le CNRC décline toute responsabilité à l'égard de tout dommage matériel ou de toute perte d'équipement découlant d'actes de vandalisme ou d'un vol par des personnes du public. Les mesures de sécurité additionnelles et la souscription d'assurances sont laissées à la discrétion de l'entrepreneur.

Le CNRC assume cependant la responsabilité des gestes de ses propres employés, entrepreneurs et chercheurs invités. Le CNRC s'engage donc à indemniser l'entrepreneur pour tout dommage matériel ou perte d'équipement découlant d'un acte de vandalisme, d'un vol ou de la négligence d'un employé du CNRC, d'un entrepreneur du CNRC ou d'un chercheur invité du CNRC.

**3. La DP stipule que l'unité mobile décrite à l'option 2 peut être réinstallée ailleurs. Comment les demandes de déplacement seront-elles formulées et à quelle fréquence? Y aura-t-il toujours à proximité une source d'électricité disponible pour l'unité mobile?**

L'emplacement par défaut de l'unité mobile sera le SM 5. À sa discrétion, l'entrepreneur peut former un employé désigné du CNRC à la méthode à suivre pour déplacer l'unité mobile. S'il ne souhaite pas procéder ainsi, l'entrepreneur devra déplacer l'unité chaque fois que la demande lui en sera faite. On estime que l'unité devra être déplacée une fois par trimestre, mais la fréquence des déplacements variera selon les exigences opérationnelles.

## Questions posées à la conférence des soumissionnaires et réponses, 10 mars 2016

Une source d'alimentation électrique est disponible à l'emplacement SM 5. Le CNRC prendra les dispositions nécessaires pour qu'une source d'alimentation électrique soit disponible aux autres emplacements éventuels. Toutefois, on s'attend à ce que toutes les unités soient dotées d'un système d'alimentation de secours par batteries afin d'éviter la perte des données et de respecter l'exigence d'un taux de disponibilité de 97 %.

### **4. Y a-t-il une source d'alimentation électrique accessible à chaque emplacement?**

Le CNRC fournira une source d'alimentation électrique à chaque emplacement. Cependant, comme nous le mentionnons dans la réponse à la question 3 ci-dessus, on s'attend à ce que toutes les unités soient dotées d'un système d'alimentation électrique de secours par batteries afin d'éviter les pertes de données et de respecter le taux de disponibilité du système de 97 %.

### **5. Quel est le rythme requis d'échantillonnage et de collecte des données pour les mesures potentielles des paramètres de qualité de l'air?**

Il est demandé aux soumissionnaires d'indiquer s'il serait possible d'intégrer à l'installation proposée l'équipement nécessaire à la prise d'échantillons pour la surveillance en temps réel de la qualité de l'air. Le CNRC s'appuiera sur les conseils et les opinions du soumissionnaire retenu en sa qualité d'expert en la matière pour tous les détails techniques comme les taux d'échantillonnage et de lecture des données. Les taux proposés d'échantillonnage et de lecture des données devraient être conformes aux lignes directrices applicables et aux normes de l'industrie.

### **6. Pourquoi une vérification quotidienne de l'étalonnage est-elle requise à la tâche 4 de l'annexe A?**

Cet exercice d'étalonnage quotidien doit être automatique et se faire à distance. Il est nécessaire afin de garantir la qualité des données.

### **7. Aux emplacements SM 3 et SM 5, à quelle distance se trouve la zone intérieure disponible pour l'installation de l'équipement nécessaire au placement de microphones sur le toit?**

L'emplacement SM 3 est à environ 15 m; l'emplacement SM 5 est à environ 110 m.

### **8. Aux emplacements SM 3 et SM 5, quelles sont les dimensions de l'accès au toit dans sa partie la plus petite?**

À l'emplacement SM 3, l'accès au toit est de 80 sur 63 cm; à SM 5, l'accès mesure 60 sur 48 cm.

**9. Est-il possible d'accéder aux emplacements SM 1 et SM 2 au moyen d'un camion à flèche?**

Oui. Le CNRC procédera à l'enlèvement de la neige si on lui en fait la demande.

**10. L'entrepreneur est-il tenu de fournir l'antenne directionnelle mentionnée au tableau 1 de l'annexe A de la DP?**

Oui.

**11. Quel matériau est jugé acceptable pour les perches?**

Les perches doivent être en métal. L'équipement extérieur doit avoir une résilience éprouvée et une capacité de fonctionnement continue dans les conditions climatiques (températures, vents et précipitations) extrêmes typiques de la région d'Ottawa.

**12. Quelle est la hauteur de la station météorologique actuelle?**

Environ 9 m.

**13. Quelles sont les exigences en matière de santé et de sécurité au travail, plus particulièrement celles relatives au travail effectué en hauteur?**

L'entrepreneur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger le personnel (travailleurs, visiteurs, public en général, etc.) et les biens contre tout dommage pendant toute la durée du contrat.

L'entrepreneur est par ailleurs tenu de respecter tous les codes et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en matière de sécurité ainsi que la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et les règles de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario. En cas de divergence entre l'une ou l'autre des dispositions de ces lois ou codes, les dispositions les plus strictes sont celles qui s'appliquent.

**14. Le CNRC peut-il préciser ses attentes en ce qui concerne la formation à offrir?**

La plupart des utilisateurs du CNRC auront des connaissances limitées, voire aucune connaissance, des questions relatives au bruit environnemental. La formation devrait donc comprendre une introduction aux notions de base sur le bruit environnemental et les niveaux de bruit sains, une démonstration des principales caractéristiques du site Web et une explication des données qui font l'objet d'une surveillance et qui sont consignées.

L'entrepreneur devra offrir la formation à deux (2) dates distinctes afin que les utilisateurs du CNRC aient le choix et une certaine souplesse en ce qui concerne leur présence à la formation. Les dates seront établies avec un préavis minimal de deux (2) semaines, à des dates mutuellement acceptables. La durée de la formation devrait être d'au moins une demi-journée.

Questions posées à la conférence des soumissionnaires et réponses, 10 mars 2016

15. Lors de la conférence des soumissionnaires , le CNRC a indiqué que la puissance de la batterie de secours est souhaitable .Le CNRC raisonnablement espérer que le système de surveillance du niveau sonore sera soumis à des interruptions de puissance supérieure à 4 à 5 heures par interruption ?

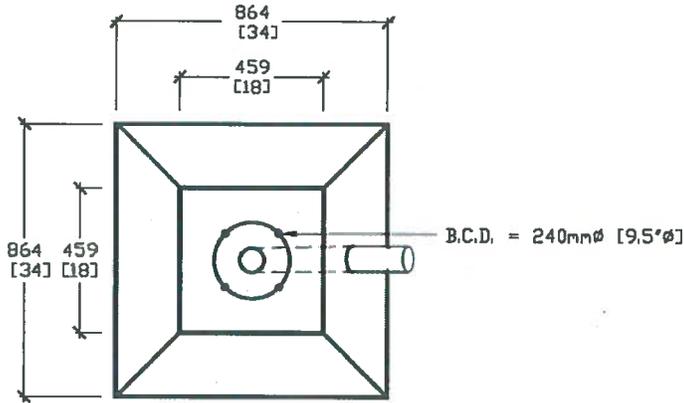
Conditions possibles , mais seulement anormaux tels que le campus de large arrêt électrique . Si la puissance du CNRC est interrompue pendant plus de 5 heures, puis les temps d'arrêt est acceptable.

16. Est-ce que le CNRC fournira une connexion réseau sous la forme d'un fil de l'antenne doit être installé sur le toit du bâtiment M19

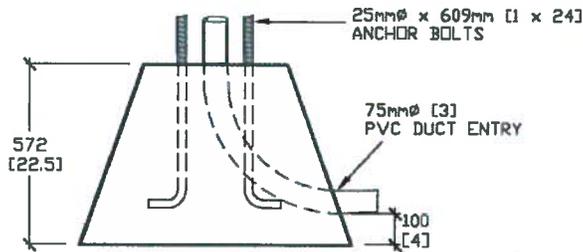
Oui.

17. Le CNRC peut-il donner les caractéristiques techniques des bases de béton illustrées dans le « Schéma USI de la base temporaire E-50 pour perche »?

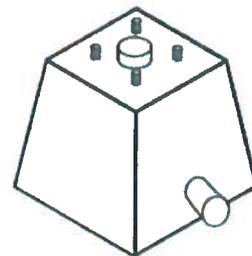
Voir ci-dessous. Veuillez prendre note que les bases de béton ont déjà été installées aux emplacements SM 1 et SM 2.



**PLAN VIEW**



**SIDE ELEVATION**



**ISOMETRIC VIEW**

ALL DIMENSIONS DEFAULT TO MILLIMETERS

mm  
[in.]



61 BONGARD AVE  
OTTAWA, ON.  
PH: 800.267.6466  
FAX: 613.225.1681

www.utilitystructures.com

**NOTES:**

AS PER CITY OF OTTAWA T-33  
SUITABLE FOR TEMP. TRAFFIC LIGHTS

\*CSA 23.4-05  
35MPa (5000psi) AT 28 DAYS  
6-8% AIR ENTRAINED

REV.#	MM/DD/YYYY	PREP.
1	JULY/28/2008	LRV
2	FEB/27/2009	LRV

**E-50**

TEMPORARY POLE BASE

WEIGHT = 580kg/1275lbs

**864mm x 864mm [O.D.]**

**VUE EN PLAN**

**ÉLÉVATION LATÉRALE**

BOULONS D'ANCRAGE

ENTRÉE DU CONDUIT EN PVC

**PERSPECTIVE MILITAIRE**

TOUTES LES DIMENSIONS SONT PAR DÉFAUT EN MILLIMÈTRES.

**NOTE**

CONFORMÉMENT À LA NORME T33 DE LA VILLE D'OTTAWA POUR LES FEUX DE CIRCULATION TEMPORAIRES

E-50 BASE TEMPORAIRE POUR PERCHE

POIDS = 580 kg/1 275 lb

18. Le CNRC peut-il fournir des photos de chaque emplacement?

Voir ci-dessous.



SM 1 :

Ouest en est

West facing east



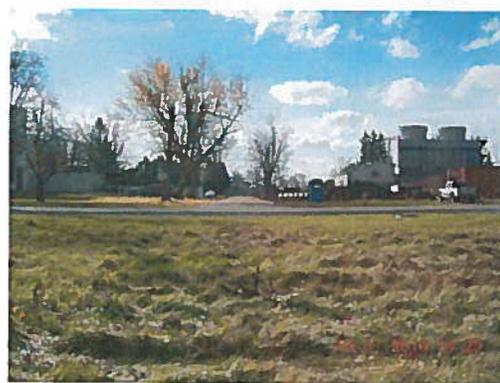
Sud au nord

South facing north



North facing south

Nord au sud



East facing west

Est en ouest

Questions posées à la conférence des soumissionnaires et réponses, 10 mars 2016

SM 2 :

Ouest en est

West facing east



East facing west

Est en ouest

Nord au sud

North facing south



South facing north

Sud au nord

**SM 3 :**

Est en ouest



East facing west

Nord au sud



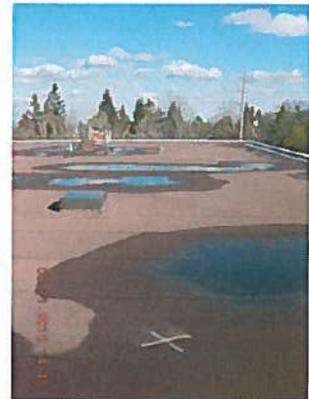
North facing south

Sud au nord



South facing north

Ouest en est



West facing east



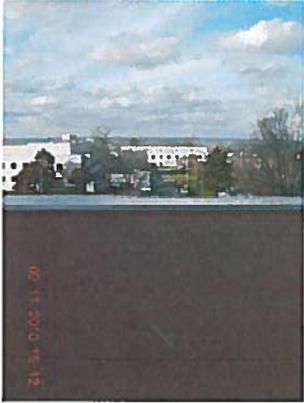
Interior south wall of penthouse  
(proposed placement of SLM)

Mur intérieur sud du local technique hors toit  
(emplacement proposé du SM)

Questions posées à la conférence des soumissionnaires et réponses, 10 mars 2016

SM 5 :

Sud au nord



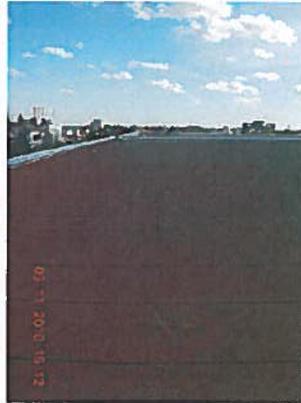
South facing north

Ouest en est



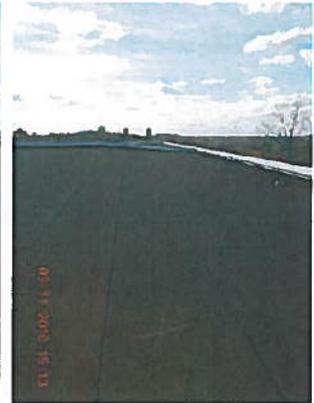
West facing east

Nord au sud



North facing south

Est en ouest



East facing west



Column in interior of M32  
(proposed placement for SLM)

Colonne à l'intérieur de l'immeuble M32  
(emplacement proposé pour le SM)